

RAPPORT  
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

**RAPPORT 21/75/VET**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Libéralités - Budget Primitif 2021 - 3ème répartition.  
21-37551-DSSI**

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En 2021, la Ville de Marseille s'engage dans une véritable politique de santé publique construite autour d'axes majeurs :

- améliorer la prévention et l'accès aux soins,
- agir auprès des populations fragiles ou vulnérables,
- agir pour la santé des femmes,
- favoriser l'activité physique pour tous et adaptée,
- promouvoir la santé-environnement.

L'épidémie de Covid-19 qui frappe notre pays, touche encore plus durement les populations les plus fragiles. Ainsi la Ville de Marseille souhaite accompagner les projets et actions sur certaines thématiques prioritaires comme l'infection au VIH/Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles, les addictions, les conduites à risques adolescentes, la santé mentale, la santé nutritionnelle, les inégalités de santé.

La Ville de Marseille est également impliquée dans divers domaines tels que la santé environnementale, la couverture vaccinale, l'éducation à la santé, et auprès d'associations développant des actions de recherche, de solidarité, d'aide et d'accompagnement des malades.

Des principes forts déterminent l'engagement de la Ville : le respect de l'intégrité et de la dignité des personnes, la nécessaire solidarité, le soutien aux acteurs locaux, et la concertation.

La Ville de Marseille est animée par le souci de développer des programmes de santé publique ancrés sur son territoire et conduits dans un cadre concerté avec l'État, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'ensemble des partenaires locaux.

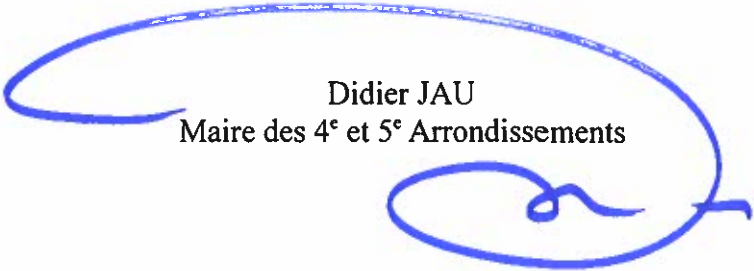
C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
DELIBERE

**ARTICLE 1** Sont attribuées les subventions suivantes aux associations intervenant dans le champ de la santé publique :

Association Régionale des greffés du coeur 13005 « Fonctionnement général 2021 »	2 000 Euros
Ligue de l'Enseignement FAIL 13 13005 Action « Passerelle aux soins et à la santé 2021 – centre social des Musardises »	2 500 Euros

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements



# RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Libéralités - Budget Primitif 2021 - 3ème répartition.**

21-37551-DSSI

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge de l'Action municipale pour une ville plus juste, plus verte et plus démocratique, la Santé Publique, la Promotion de la Santé, le Sport Santé, le Conseil Communal de Santé, les Affaires Internationales et la Coopération, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En 2021, la Ville de Marseille s'engage dans une véritable politique de santé publique construite autour d'axes majeurs :

- améliorer la prévention et l'accès aux soins,
- agir auprès des populations fragiles ou vulnérables,
- agir pour la santé des femmes,
- favoriser l'activité physique pour tous et adaptée,
- promouvoir la santé-environnement.

L'épidémie de Covid-19 qui frappe notre pays, touche encore plus durement les populations les plus fragiles, ainsi la Ville de Marseille souhaite accompagner les projets et actions sur certaines thématiques prioritaires comme l'infection au VIH/Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles, les addictions, les conduites à risques adolescentes, la santé mentale, la santé nutritionnelle, les inégalités de santé.

La Ville de Marseille est également impliquée dans divers domaines tels que la santé environnementale, la couverture vaccinale, l'éducation à la santé, et auprès d'associations développant des actions de recherche, de solidarité, d'aide et d'accompagnement des malades.

Des principes forts déterminent l'engagement de la Ville : le respect de l'intégrité et de la dignité des personnes, la nécessaire solidarité, le soutien aux acteurs locaux, et la concertation.

De nombreux intervenants, professionnels, institutionnels et associatifs contribuent à la construction de cette politique locale par le biais des projets qu'ils initient et développent, en lien avec les thématiques et axes sus-cités et pour lesquels la Ville apporte son soutien.

La Ville de Marseille est animée par le souci de développer des programmes de santé publique ancrés sur son territoire et conduits dans un cadre concerté avec l'État, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'ensemble des partenaires locaux.

Cet engagement partenarial volontaire de notre collectivité se traduit notamment dans le Contrat Local de Santé, qui définit les axes stratégiques et les programmes d'actions communs en matière de politique locale de santé entre la Ville, l'ARS PACA et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, et dans le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) qui réunit des élus, des partenaires institutionnels, des professionnels des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, des représentants de la Police, de la Justice, des bailleurs sociaux, des associations d'usagers et de familles, ainsi que des chercheurs. Le CLSM développe une politique forte d'actions autour de trois axes : la gestion des situations complexes et/ou de crise, l'insertion des personnes en situation de handicap psychique dans la Cité notamment l'insertion par le logement/hébergement, la qualification et la mise en réseaux des professionnels.

La Ville se réserve toutefois le droit et l'autonomie de soutenir tout projet qui ne s'inscrirait pas, aujourd'hui, dans ces cadres institutionnels, mais qui aurait un intérêt communal de santé publique. En effet, la proximité avec les besoins, éventuellement spécifiques de nos concitoyens, et la nécessité de pouvoir initier des projets innovants, demeurent des éléments fondamentaux d'une politique locale de santé publique que la municipalité souhaite continuer à promouvoir.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1**

Sont attribuées les subventions suivantes aux associations intervenant dans le champ de la santé publique :

**Montants en Euros**

<b>AEC Les Escourtines</b>	2 000 Euros
13011	
EX017560	
Action	
« Ma santé mon projet dans l'épicerie solidaire 2021 »	
<b>Association Française des Sclérosés En Plaques</b>	500 Euros
13012	
EX017534	
« Fonctionnement 2021 »	
<b>Action Solidarité Marseille</b>	2 000 Euros
13003	
EX017515	
Action	
« Santé, prévention et éducation - Projet 2 - accès aux droits à la santé et aux soins 2021 »	

	21-375 51-DSSI VET 1 000 Euros
<b>Addict action 13</b> 13001 EX016940 Action « Journée de sensibilisation sur les addictions 2021 »	
<b>Addiction Méditerranée AMPTA</b> 13001 EX017538 Action « La prévention des conduites addictives en école élémentaire (cycle 3)- 2021 »	12 000 Euros
<b>Addiction Méditerranée AMPTA</b> 13001 EX017542 Action « Prévention des addictions dès le cycle 2 basé sur le développement des compétences psychosociales - 2021 »	5 000 Euros
<b>Air PACA- ATMO SUD</b> 13006 EX017378 Action « Sensibilisation et expertise de situation de pollution sur Marseille- 2021 »	8 000 Euros
<b>Association Asthme et Allergies</b> 92100 EX017996 Action «Participation au financement d'un poste de conseillère médicale en environnement intérieur – 2021»	8 000 Euros
<b>Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations AGA-MFA</b> 13014 EX017978 Action « A vos assiettes à vos baskets 2021 »	1 000 Euros
<b>Association Familiale du Centre Social de Bois Lemaitre AFAC</b> 13012 EX017042 Action « Point Ecoute Santé Vallée de l'Huveaune 11/12ème 2021 »	4 000 Euros
<b>Association Massabielle</b> 13013 EX017306 Action « Psy de quartier 2021 »	2 000 Euros
<b>Association Plus Fort</b> 13008 EX017016 Action « Plus forts ensemble / développement des compétences psychosociales 2021 »	4 000 Euros
<b>Association Prévention Pollution Atmosphérique (APPA)</b> 13013 EX017544 Action «Renforcer l'intervention des conseillers Habitat Santé à Marseille – 2021»	8 000 Euros

<b>Association Régionale des greffés du cœur</b> 13005 EX018329 « Fonctionnement général 2021 »	2 000 Euros
<b>Cancer Aide Information Réseau d'Entrepreneurs 13 (CAIRE 13)</b> 13002 EX017061 Action « Accompagnement de travailleurs indépendants et leurs aidants atteints de maladies handicapantes 2021 »	8 000 Euros
<b>Delta France Association</b> 13006 EX017027 Action « Campagne de prévention et de réduction des risques contre le protoxyde d'azote auprès des 11-25 ans - 2021 »	3 000 Euros
<b>Dis Formes</b> 13001 EX017801 Action « Atelier cinéma en milieu psychiatrique: Hôpital Edouard Toulouse »	1 500 Euros
<b>Groupement d'Education Pour l'Insertion des Jeunes GEPIJ</b> 13001 EX017605 Action « Accompagnement éducatif renforcé à l'accès aux soins pour des jeunes en grande précarité 2021 »	5 000 Euros
<b>Groupement d'Education Pour l'Insertion des Jeunes GEPIJ</b> 13001 EX017500 Action « Accompagnement éducatif et soutien à la parentalité pour un public jeune en grande précarité 2021 »	5 750 Euros
<b>Itinérance Pole 164</b> 13014 EX017498 Action « Aide au projet singulier / pluriel 2021 »	2 000 Euros
<b>Justice et Union Pour la Transformation Sociale</b> 13001 EX017948 Action « Sindiane – projet de santé communautaire visant l'empowerment et la prévention de psychotraumatisme 2021 »	5 000 Euros
<b>Les Petits Débrouillards PACA</b> 13013 EX017945 Action « A vos marques, manger, bouger santé ! 2021 »	5 000 Euros
<b>Les Petits Débrouillards PACA</b> 13013 EX017993 Action « Sexpo 2021 »	5 000 Euros

<b>Les Sentinelles Egalité</b> 13006 EX017220 Action « Atelier GEM 2021 »	2 000 Euros
<b>Les Sentinelles Egalité</b> 13006 EX017221 « Fonctionnement général de l'association 2021 »	2 000 Euros
<b>Ligue de l'Enseignement FAIL 13</b> 13005 EX017322 Action « Passerelle aux soins et à la santé 2021 – centre social des Musardises »	2 500 Euros
<b>Maison de la Jeune Fille – Centre Jane Pannier</b> 13001 EX017502 Action « Logement de personnes à la rue souffrant de troubles psychiques et psychiatriques - 2021 »	10 000 Euros
<b>Nouvelle Aube</b> 13010 EX017964 Action « Fonctionnement, équipe travail du rue grande précarité, addictions, maladies chroniques - 2021 »	10 000 Euros
<b>Observatoire International des Prisons Section Française</b> 75019 EX017967 Action « Accès aux soins et aux droits en matière de santé aux personnes détenues à Marseille »	4 000 Euros
<b>Réseau Santé Marseille Sud</b> 13006 EX017120 Action «Médiation et soutien des femmes migrantes – 2021»	5 000 Euros
<b>Sanba Santé Baumette Action</b> 13009 EX017517 Action « Trousse de prévention sanitaire 2021 »	2 500 Euros
<b>Sport Initiative et Loisir Bleu « SIEL BLEU »</b> 13003 EX017564 Action «Actions de prévention santé par l'activité physique adaptée pour des personnes fragilisées 2021»	1 500 Euros

**ARTICLE 2**

Sont approuvées les conventions ci-annexées conclues avec chacune des associations. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

**ARTICLE 3**

Le montant de la dépense, cent trente neuf mille deux cent cinquante Euros (139 250 Euros) sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2021, géré par la Direction des Solidarités, de la Santé et de l'Inclusion – Service de la Santé Publique et des Handicapés – Code Service 30703.

Vu et présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil Municipal  
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE  
L'ACTION MUNICIPALE POUR UNE VILLE  
PLUS JUSTE, PLUS VERTE ET PLUS  
DÉMOCRATIQUE, LA SANTÉ PUBLIQUE, LA  
PROMOTION DE LA SANTÉ, LE SPORT SANTÉ,  
LE CONSEIL COMMUNAL DE SANTÉ, LES  
AFFAIRES INTERNATIONALES ET LA  
COOPÉRATION  
Signé : Michèle RUBIROLA